



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 05 du 08/11/2016

- Annonce des rencontres des 12, 19 et 26/11 ainsi que celles des 03 et 10/12/2016.

- Résultat NC ou tardif :

05/11 G4S - Deutsche Bank 1 - 2

- Décision du Bureau Fédéral (08/11):

Le Bureau Fédéral acte la décision de Ramblers SC de donner forfait général pour la saison 2016-2017.

La dette fédérale devra être acquittée pour le 30 novembre au plus tard. Après cette date, le cercle sera exclu et les joueurs suspendus. Une extension sera demandée à l'Interfédérations.

Un dernier délai, jusqu'au 15 décembre, a été accordé.

- Décision du Bureau Fédéral (15/11):

Modification de l'article 16.1 du règlement « Football » avec effet rétroactif au 01/09/2016.

Original de la feuille de match non rentré le 2^{ème} mardi qui suit la rencontre : amende de 50 euros à charge de l'équipe visitée avec maintien du score et prise en compte des cartes sur base du double de la feuille de match.

Dès lors, les rencontres d'Electrabel 1 du 08/10 et de BNP Paribas Fortis 2 du 15/10 retrouvent leur score initial.

- Comité de Discipline :

Rencontre CS Eurocommission 2 - AXA Belgium 1 du 15/10 : score devient 0 - 5 au lieu de 1 - 5 + amende de 25 euros à charge de CS Eurocommission (*joueur non qualifié*).

Rencontre BNP Paribas Fortis 2 - FC Inter Jo du 15/10 : score devient 0 - 5 au lieu de 1 - 0 + amende de 25 euros à charge de BNP Paribas Fortis (*feuille originale non rentrée au 08/11*).

Rencontre CS Eurocommission 2 - MADIP du 22/10 : score devient 0- 5 au lieu de 4 - 0 + amende de 25 euros à charge de CS Eurocommission (*joueur non qualifié*).

Rencontre STIB-MIVB 2 - Engie-Electrabel 2 du 22/10 : score devient 0 - 5 forfait au lieu de 2 - 2 + amende de 25 euros à charge de STIB-MIVB (*joueur non qualifié*).

Rencontre Inter New Inn 1 - CS Eurocommission 6 du 12/11 : forfait prévu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de CS Eurocommission.

Rencontre NATO Vétérans 2 - STIB-MIVB 3 du 12/11 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 3 - 1 + amende de 40 euros à charge de STIB-MIVB (*joueur non qualifié*).

Rencontre AXA Belgium 1 - KBC Bank du 19/11 : forfait prévu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de KBC Bank.

Rencontre Deutsche Bank - BNP Paribas Fortis 1 du 19/11 : forfait prévu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de BNP Paribas Fortis.

Rencontre CS Eurocommission 4 - Deutsche bank du 26/11 : forfait prévu - score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de CS Eurocommission.

Rencontre CS Eurocommission 6 - STIB-MIVB 2 du 26/11 : recommandation à CS Eurocommission 6 de respecter les heures de match.



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Rencontre STIB-MIVB 1 - Engie Electrabel 1 du 03/12 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 3 - 2 + amende de 25 euros à charge de Engie Electrabel.

Rencontre G4S - BNP Paribas Fortis 1 du 03/12 : forfait prévenu - score 5 - 0 + amende de 35 euros à charge de BNP Paribas Fortis.

Rencontre AG Insurance - CS Eurocommission 1 du 03/12 : arrêtée sur le score de 0 - 1. Score maintenu + amende de 50 euros à chacune des deux équipes. Recommandation est faite aux deux équipes pour respecter, § l'avenir, les décisions arbitrales. En cas de récidive : forfait.

Le cercle de la STIB-MIVB nous demande de désaffilier avec effet immédiat un joueur. La fédération Interbanques décide d'exclure à titre définitif ce joueur.

- Comité d'Evocation :

Rencontre Engie Electrabel 1 - AXA Belgium 1 du 08/10 : score devient 0 - 5 forfait au lieu de 0 - 2 + amende de 25 euros à charge de Engie Electrabel (*feuille originale non rentrée au 25/10*).

Décision maintenue - Promesse est faite de revoir le règlement à ce sujet pour essayer de séparer le sportif du pénal.

- Divers :

CS Eurocommission nous signale que toutes les consommations prises au bar de leur centre sportif à Overijse devront être réglées via Bancontact. Plus de paiement en espèces.